



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 14 avril 2014
A la salle du Marché couvert à AVALLON

Le 14 avril 2014, à 18 heures 30 le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

68 délégués titulaires présents : Farid AIT KICHA (arrivée à l'OJ n°5), Angélo ARENA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOERIO, Damien BRIZARD, Jean-Paul BUTTARD, Jean-Yves CAULLET (départ à l'OJ n° 6), Gérard CHABERT, Mourad CHENAF, Gilles CHÈNE, Laurent CLUZEL, Alain COMMARET, Micheline DALIDET, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ, Agnès FERNANDEZ-MITTON, Gérard FEVRE, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN, Pascal GERMAIN, Stéphanie GROSSETETE, Michel GUILBERT, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Dominique HUDRY, Didier IDES, Nathalie KOWALCZYK, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Jean LEMARIEY, Philippe LENOIR, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Cédric MENGUAL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT, Joël RIQUIER, Nicolas ROBERT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Éric STEPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Françoise VERMILLARD, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

1 Conseiller titulaire excusé avant donné pouvoir de vote : François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Sonia PATOURET.

1 Conseiller titulaire présent ayant pouvoir de vote : Sonia PATOURET.

DATE DE CONVOCATION	7 avril 2014
Délégués titulaires en fonction	69
Délégués titulaires présents	68
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	1
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Françoise WICKER.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame le Sous-préfet et de Madame le Trésorier d'AVALLON. Il remercie la présence de Monsieur André VILLIERS, Président du Conseil Général de l'Yonne ainsi que Monsieur le Maire d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à bulletins secrets pour l'élection du Président et celles des Vice-présidents et à main levée pour les autres points inscrits à l'ordre du jour, sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président demande aux Conseillers qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président fait observer une minute de silence en hommage à Monsieur Philippe ORAIN, ancien conseiller municipal à MENADES et récemment décédé.

Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 5 MARS 2014

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est APPROUVÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Installation du Conseil Communautaire : le Président procède à l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN par l'appel des 69 Conseillers Communautaires titulaires issus des dernières élections de mars 2014.

Communes	Conseillers titulaires		Conseillers suppléants			
ANNAY LA COTE	Monsieur	Gilles	TISSIER	Madame	Chantal	LEBORNE
ANNÉOT	Monsieur	Pascal	GERMAIN	Madame	Yvonne	SOURD
ASNIERES SOUS BOIS	Monsieur	François	ROUX	Monsieur	Bernard	GAREAU
ASQUINS	Madame	Isabelle	GEORGELIN	Monsieur	Thierry	VEYSSIERE
ATHIE	Monsieur	Nicolas	ROBERT	Madame	Vanessa	RAPPENEAU
AVALLON	Monsieur	Jean-Yves	CAULLET	Pas de Conseillers suppléants		
	Madame	Isabelle	HOUÉ - HUBER-DEAU			
	Monsieur	Camille	BOERIO			
	Madame	Agnès	FERNANDEZ - MITTON			
	Monsieur	Gérard	DELORME			
	Madame	Jamilah	HABSAOUI			
	Monsieur	Bernard	DESCHAMPS			
	Madame	Françoise	BAUDOT			
	Monsieur	Farid	AIT KICHA			
	Madame	Françoise	VERMILLARD			
	Monsieur	Alain	COMMARET			
	Madame	Nicole	LHERNAULT			
	Monsieur	Gérard	GUYARD			
	Madame	Françoise	WICKER			
	Monsieur	Alain	GUITTET			
	Madame	Anne-Marie	THOMASSIN			
	Monsieur	Claude	LABOUREAU			
	Monsieur	Mourad	CHENAF			
	Madame	Sonia	PATOURET - DU-MAY			
	Monsieur	François-Xavier	NAULOT			
Monsieur	Joël	RIQUIER				
BEAUVILLIERS	Monsieur	Dominique	HUDRY	Monsieur	Jean-Claude	GOUHIER
BLANNAY	Madame	Marie claire	LIMOSIN	Monsieur	Bernard	MAURICE
BROSSES	Monsieur	Gérard	LACOMBE	Monsieur	Florian	SPEVAK
BUSSIERES	Monsieur	Laurent	CLUZEL	Madame	Florence	COLTIER
CHAMOUX	Monsieur	Cédric	MENGUAL	Madame	Josiane	BOUTIN
CHASTELLUX SUR-CURE	Monsieur	Gérard	PAILLARD	Monsieur	Jean-Pierre	PASQUIER
CHATEL-CENSOIR	Monsieur	Bertrand	MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE	Pas de Conseillers suppléants		
	Monsieur	Michel	GUILBERT			
CUSSY LES FORGES	Monsieur	Angelo	ARENA	Monsieur	Marc-Olivier	LINGET
DOMECY SUR CURE	Madame	Noëlle	RAUSCENT	Monsieur	Pierre-Etienne	BREGUET
DOMECY SUR LE VAULT	Monsieur	Eric	STEPHAN	Madame	Dominique	MILLIARD
ETAULES	Monsieur	Olivier	RAUSCENT	Monsieur	Florent	GOURLOT
FOISSY LES VEZELAY	Monsieur	Jean-Paul	BUTTARD	Monsieur	Hervé	LIETARD

Communes	Conseillers titulaires			Conseillers suppléants		
FONTENAY PRES VEZELAY	Madame	Véronique	PICHON	Monsieur	Claude	THELY
GIROLLES	Monsieur	Bernard	MASSOL	Monsieur	Jacques	FOREY
GIVRY	Monsieur	Gérard	CHABERT	Monsieur	Benoît	CHAUFFARD
ISLAND	Monsieur	Gérard	FEVRE	Madame	Paule	BUFFY
LICHERES SUR YONNE	Monsieur	Gilles	CHENE	Monsieur	Damien	VAN DE CAPPELLE
LUCY LE BOIS	Monsieur	Joël	TISSIER	Monsieur	Jean-Claude	MAUPOIX
MAGNY	Monsieur	Philippe	LENOIR	Pas de Conseillers suppléants		
	Monsieur	Arnaud	GUYARD			
MENADES	Monsieur	Jean-Paul	FILLION			
MONTILLOT	Monsieur	Pierre	DIAZ	Monsieur	Laurent	MANDRON
PIERRE -PERTHUIS	Madame	Elise	VILLIERS	Monsieur	Patrick	GEORGE
PONTAUBERT	Madame	Chantal	HOCHARD			
PROVENCY	Monsieur	Jean-Claude	LANDRIER	Madame	Josiane	MAGNE
QUARRE LES TOMBES	Monsieur	Bernard	RAGAGE	Pas de Conseillers suppléants		
	Madame	Sylvie	SOILLY			
SAINT-BRANCHER	Monsieur	Claude	MANET	Monsieur	Roland	FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Monsieur	Michel	MILLET	Monsieur	Serge	NASSELEVITCH
SAINT-LEGER-VAUBAN	Monsieur	Damien	BRIZARD	Madame	Gisèle	RICHARD
SAINT-MORE	Madame	Monique	MILLEREAUX	Madame	Karine	DUCHENNE
SAINT-PÈRE	Monsieur	Christian	GUYOT	Monsieur	Alain	GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Monsieur	Micheline	DALIDET	Monsieur	Yves	GULAT
SAUVIGNY LE BOIS	Monsieur	Didier	IDES	Pas de délégués suppléants		
	Madame	Stéphanie	GROSSETE			
SERMIZELLES	Monsieur	Jean	LEMARIEY	Monsieur	Franck	MOINARD
THAROISEAU	Monsieur	Jean-Michel	BEAUGER	Monsieur	Hervé	LECORRE
THAROT	Monsieur	Louis	VIGOUREUX	Monsieur	Thierry	LARCHE
THORY	Monsieur	Jean-Louis	MICHELIN	Madame	Josiane	BOUVARD
VAULT DE LUGNY	Monsieur	Alain	VITEAU	Monsieur	Michel	PAUTARD
VEZELAY	Monsieur	Hubert	BARBIEUX	Monsieur	Laurent	HECQUET
VOUTENAY SUR CURE	Madame	Nathalie	KOWALCZYK	Monsieur	François	AUBRIN

L'assemblée PREND acte de la composition du Conseil Communautaire pour la période 2014-2020.

O.J N° 3 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Élection du Président : conformément aux dispositions du CGCT et notamment aux articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7, Monsieur Michel MILLET préside l'élection du Président de la Communauté de Communes AVALLOM-VÉZELAY-MORVAN. Il rappelle que l'élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Il précise que s'il avère qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura alors lieu à la majorité relative. Enfin, Michel MILLET indique, qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Madame Jamilah HABSAOUI et Monsieur Damien BRIZARD sont désignés assesseurs.

A la demande de Monsieur Michel MILLET, Messieurs Pascal GERMAIN et Joël RIQUIER se déclarent candidats à la présidence.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	68
Bulletins blancs ou nuls	13
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

Monsieur Pascal GERMAIN	54 voix	Cinquante quatre voix
Monsieur Joël RIQUIER	1 voix	Une voix

Monsieur Pascal GERMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été installé immédiatement.

Monsieur Pascal GERMAIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Immédiatement installé, le Président remercie les Conseillers Communautaires de la confiance qu'ils lui témoignent et se dit très ému et motivé à l'idée de pouvoir porter un véritable projet de territoire dans l'intérêt communautaire et ce, dans un contexte consensuel très favorable. Il explique que l'année 2014, voir l'année 2015 seront des années de transition et de mise en place des différents axes retenus dans le projet de statuts. Toutefois, il propose que la gestion des crèches et la création d'un office de tourisme intercommunal soient traitées prioritairement pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

O.J N° 4 : NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Nombre des Vice-présidents : le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit délibérer pour fixer le nombre de Vice-présidents, qui ne peut pas dépasser un plafond maximum de 13 (L.5211-6-1 du CGCT), à compter de l'installation du nouveau Conseil Communautaire. Considérant que la gouvernance et la gestion d'une intercommunalité de 45 communes comptant 20114 habitants ne s'improvisaient pas, il présente les grandes lignes d'une organisation réfléchie et préparée sur laquelle il compte s'appuyer pour mener à bien les projets de la collectivité. Après une intervention de Monsieur Michel MILLET défavorable au nombre proposé de Vice-présidents, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour fixer à 12 le nombre de Vice-présidents, en précisant que l'enveloppe budgétaire 2014 inhérente aux indemnités de fonction restera stable par rapport aux montants cumulés versés en 2013 par les trois ex-EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (66 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre), FIXE à 12 le nombre de Vice-présidents.

O.J N° 5 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président propose au Conseil Communautaire d'élire les 12 Vice-présidents/Présidents de commissions conformément à la décision prise à l'OJ N°4 dans les conditions réglementaires après un appel à candidatures pour chacun des 12 postes proposés. Il explique que l'élection des Vice-présidents/Présidents de commissions se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Le Président rappelle que s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Madame Jamilah HABSAOUI et Monsieur Damien BRIZARD sont désignés assesseurs.

- **Election du 1^{er} Vice-président :** en charge du tourisme :

Le Président propose la candidature de Monsieur Gérard DELORME.
Madame Sonia PATOURET-DUMAY se déclare candidate.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	68
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

Monsieur Gérard DELORME	35 voix	Trente cinq voix
Madame Sonia PATOURET-DUMAY	33 voix	Trente trois voix

Monsieur Gérard DELORME, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président en charge du tourisme.

Monsieur Gérard DELORME accepte d'exercer cette fonction.

- ✓ *Arrivée de Monsieur Farid AIT KICHA*

- **Election du 2^{ème} Vice-président :** en charge des finances et d'une étude à mener sur la mutualisation des services

Le Président propose la candidature de Monsieur Bernard RAGAGE.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

Monsieur Bernard RAGAGE	68 voix	Soixante huit voix
-------------------------	---------	--------------------

Monsieur Bernard RAGAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président en charge des finances et d'une étude à mener sur la mutualisation des services.

Monsieur Bernard RAGAGE accepte d'exercer cette fonction.

- **Election du 3^{ème} Vice-président** : en charge de la santé et de la vie sociale

Le Président propose la candidature de Monsieur Hubert BARBIEUX.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

Monsieur Hubert BARBIEUX	68 voix	Soixante huit voix
--------------------------	---------	--------------------

Monsieur Hubert BARBIEUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président en charge de la santé et de la vie sociale.

Monsieur Hubert BARBIEUX accepte d'exercer cette fonction.

- **Election du 4^{ème} Vice-président** : en charge du développement économique

Le Président propose la candidature de Monsieur Olivier RAUSCENT.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30

Monsieur Gérard DELORME	1 voix	Une voix
Monsieur Olivier RAUSCENT	57 voix	Cinquante sept voix

Monsieur Olivier RAUSCENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président en charge du développement économique.

Monsieur Olivier RAUSCENT accepte d'exercer cette fonction.

- **Election du 5^{ème} Vice-président** : en charge du secteur 3 de la voirie intercommunale (13 communes)
- **Election du 8^{ème} Vice-président** : en charge du secteur 1 de la voirie intercommunale (16 communes)
- **Election du 10^{ème} Vice-président** : en charge du secteur 2 de la voirie intercommunale (16 communes)

Le Président propose les candidatures de Messieurs Gérard PAILLARD (5^{ème} Vice-président), Gérard LACOMBE (8^{ème} Vice-président) et Jean-Louis MICHELIN (10^{ème} Vice-président).

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

Monsieur Gérard PAILLARD	55 voix	Cinquante cinq voix
Monsieur Gérard LACOMBE	64 voix	Soixante quatre voix
Monsieur Jean-Louis MICHELIN	53 voix	Cinquante trois voix
Monsieur Gérard DELORME	1 voix	Une voix

Messieurs Gérard PAILLARD, Gérard LACOMBE et Jean-Louis MICHELIN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés respectivement 5^{ème} Vice-président en charge du secteur 3 de la voirie intercommunale (13 communes), 8^{ème} Vice-président en charge du secteur 1 de la voirie intercommunale (16 communes) et 10^{ème} Vice-président en charge du secteur 2 de la voirie intercommunale (16 communes).

Messieurs Gérard PAILLARD, Gérard LACOMBE et Jean-Louis MICHELIN acceptent d'exercer cette fonction.

- **Election du 6^{ème} Vice-président** : en charge de l'Opération Grand Site de VÉZELAY

Le Président propose la candidature de Monsieur Christian GUYOT.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32

Monsieur Christian GUYOT	63 voix	Soixante trois voix
--------------------------	---------	---------------------

Monsieur Christian GUYOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-président en charge de l'Opération Grand Site de VÉZELAY.

Monsieur Christian GUYOT accepte d'exercer cette fonction.

- **Election du 7^{ème} Vice-président** : en charge de la mobilité, de l'urbanisme, de la signalétique, des réserves foncières, de la mise en place d'un observatoire des services publics, de la formation des élus et d'une délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale
- **Election du 9^{ème} Vice-président** : en charge de l'accessibilité, de l'habitat, de l'étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, de la communication/démocratie participative et d'une délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre du Programme d'intérêt général

Le Président propose les candidatures de Messieurs Didier IDES (7^{ème} Vice-président) et Philippe LENOIR (9^{ème} Vice-président).

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

Monsieur Didier IDES	55 voix	Cinquante cinq voix
Monsieur Philippe LENOIR	50 voix	Cinquante voix

Messieurs Didier IDES et Philippe LENOIR, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés respectivement 7^{ème}

Vice-président en charge de la mobilité, de l'urbanisme, de la signalétique, des réserves foncières, de la mise en place d'un observatoire des services publics, de la formation des élus et d'une délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale et 9^{ème} Vice-président en charge de l'accessibilité, de l'habitat, de l'étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, de la communication/démocratie participative et d'une délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre du Programme d'intérêt général.

Messieurs Didier IDES et Philippe LENOIR acceptent d'exercer cette fonction.

- **Election du 11^{ème} Vice-président** : en charge de l'enfance/jeunesse et du sport
- **Election du 12^{ème} Vice-président** : en charge du service public d'assainissement non collectif, de la protection et la mise en valeur de l'environnement (NATURA 2000, charte paysagère, décharges communales), des énergies renouvelables et des économies d'énergie :

Le Président propose les candidatures de Messieurs Nicolas ROBERT (11^{ème} Vice-président) et Joël TISSIER (12 Vice-président).

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	69
Nombre de votants	69
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	61
Majorité absolue	32

Monsieur Nicolas ROBERT	57 voix	Cinquante sept voix
Monsieur Joël TISSIER	57 voix	Cinquante sept voix

Messieurs Nicolas ROBERT et Joël TISSIER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés respectivement 11^{ème} Vice-président en charge de l'enfance/jeunesse et du sport et 12^{ème} Vice-président en charge du service public d'assainissement non collectif, de la protection et la mise en valeur de l'environnement (NATURA 2000, charte paysagère, décharges communales), des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Messieurs Nicolas ROBERT et Joël TISSIER acceptent d'exercer cette fonction.

Le Président explique qu'il va désigner, par arrêté du Président, trois Conseillers délégués :

- ✓ Monsieur Jean-Michel BEUGER, Conseiller délégué au développement économique en lien avec la Chambre économique de l'Avallonnais,
- ✓ Madame Noëlle RAUSCENT, Conseillère déléguée au tourisme en lien avec l'office de tourisme de VÉZELAY,
- ✓ Madame Sylvie SOILLY, Conseillère déléguée au tourisme en lien avec le pôle d'accueil touristique de QUARRE LES TOMBES.

Expliquant que le travail des commissions doit être considéré comme essentiel et primordial dans l'instruction des dossiers, le Président indique que ces commissions seront constituées lors du prochain Conseil Communautaire en proposant de les ouvrir aux Conseillers communautaires suppléants et, le cas échéant après avis du Bureau Communautaire, à des Conseillers municipaux.

O.J N° 6 : COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- ✓ *Monsieur Jean-Yves CAULLET quitte la séance et donne pouvoir à Gérard DELORME.*

Composition du Bureau Communautaire : dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur (*obligation pour les EPCI qui comprennent au moins une commune membre de 3500 habitants et plus*) qui doit intervenir dans un délai de six mois à compter de l'installation du Conseil Communautaire et pourra, le cas échéant, en modifier la composition, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter la composition du Bureau Communautaire comprenant les 16 membres suivants :

- ✓ Le Président
- ✓ Les 12 Vice-présidents
- ✓ Les 3 Conseillers délégués

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ARRÊTE la composition du Bureau Communautaire à 16 membres telle qu'elle lui est présentée.

O.J N° 7 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Indemnités du Président et des Vice-présidents : le Président explique que les indemnités maximales perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-président sont fixées par référence au nombre d'habitants de la CCAVM (au 1^{er} janvier 2014, population totale Insee : 20 114 habitants) comme suit :

- ✓ Indemnité de fonction brute mensuelle du Président :

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle (en euros)
De 20 000 à 49 999	2565,99 euros

- ✓ Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Vice-président :

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle en euros
De 20 000 à 49 999	940,10 euros

Le Président propose de maintenir le montant total des crédits alloués par les trois ex-Communautés de Communes pour les indemnités des élus au titre de l'année 2013, d'une part pour les trois ex-Présidents et d'autre part pour les 16 ex-Vice-présidents. En conséquence, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour appliquer les taux suivants :

- ✓ 75,455% pour le Président, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 1 936,17 euros,
- ✓ 25,16% pour les Vice-présidents, ramenant l'indemnité brute mensuelle à 236,57 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et FIXE l'indemnité de fonction du Président au taux de 75,455% de l'indemnité maximale brute mensuelle et les indemnités de fonction des Vice-présidents au taux de 25,16% de l'indemnité maximale brute mensuelle.

O.J N° 8 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

1°) **Élection du délégué au Comité national d'action sociale (CNAS) :** Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU se déclare candidate au poste de délégué au Comité national d'action sociale et il est procédé à un vote à main levée.

Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU est élue, à l'unanimité, déléguée au Comité national d'action sociale.

2°) **Élection des représentants au GIP e-Bourgogne :**

- Madame Sonia PATOURET-DUMAY se déclare candidate au poste de représentant titulaire au GIP e-Bourgogne et il est procédé à un vote à main levée.

Madame Sonia PATOURET-DUMAY est élue, à l'unanimité, représentante titulaire au GIP e-Bourgogne.

- Madame Micheline DALIDET se déclare candidate au poste de représentant suppléant au GIP e-Bourgogne et il est procédé à un vote à main levée.

Madame Micheline DALIDET est élue, à l'unanimité, représentante suppléante au GIP e-Bourgogne.

O.J N° 9 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Procédure d'élection de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public : le Président explique que le Conseil Communautaire doit délibérer pour définir les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public. Il indique que ces deux commissions, respectivement compétentes en matière de marchés publics et de délégations de service public, sont composées du Président et de cinq membres titulaires. Afin de permettre une mise en place rapide de ces commissions essentielles au fonctionnement de la collectivité, le Président propose que les listes relatives aux membres titulaires et aux membres suppléants soient adressées ou déposées au plus tard le jeudi 24 avril 2014 jusqu'à 17 heures 30 au siège de la CCAVM sise 9 rue Carnot-89200 AVALLON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la procédure d'élection de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public telle qu'elle lui est proposée.

O.J N° 10 : COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

- **Composition :** le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la façon suivante (*réf. composition de la commission de l'ex-CCA*) :
 - 6 représentants de la CCAVM dont le Président
 - 2 représentants des associations des personnes handicapées
 - 1 représentant du délégataire du Centre de loisirs sans hébergement à AVALLON
 - 1 représentant du personnel de la CCAVM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ARRÊTE la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées telle qu'elle lui est proposée.

- **Election :** Mesdames Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Sonia PATOURET-DUMAY, Messieurs Claude LABOUREAU, Philippe LENOIR et Michel MILLET se déclarent candidats et il est procédé à un vote à main levée.

Mesdames Isabelle HOUE-HUBERDEAU et Sonia PATOURET-DUMAY, Messieurs Claude LABOUREAU, Philippe LENOIR et Michel MILLET sont élus, à l'unanimité, membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

O.J N° 11 : ENVIRONNEMENT

Marché de la déchetterie de MONTILLOT de l'ex-Communauté de Communes du Vézélien (ex-CCV) : le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer une convention de transaction avec la société « SITA CENTRE OUEST – 45140 ORMES » afin de pouvoir honorer le solde des factures 2013 qui sont parvenues au début de l'année 2014 pour un montant de 14 370,54 euros TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention de transaction avec la société « SITA CENTRE OUEST – 45140 ORMES » selon les modalités qui ont été présentées.

O.J N° 12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Les prochaines dates de réunion du Conseil Communautaire :**
 - mardi 29 avril 2014 à 18 heures 30 à la salle communale de MONTILLOT
 - mardi 20 mai 2014 à 18 heures 30 (lieu à déterminer)
 - lundi 23 juin 2014 à 18 heures 30 (lieu à déterminer)

- **Réunion du Bureau Communautaire** : mercredi 23 avril 2014 à la salle de réunion du Pays Avallonnais à 18 heures.

- **Transmission dématérialisée** : le Président explique qu'il est nécessaire de retourner l'accord signé pour la transmission dématérialisée des convocations, des notes de synthèse et des comptes-rendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.